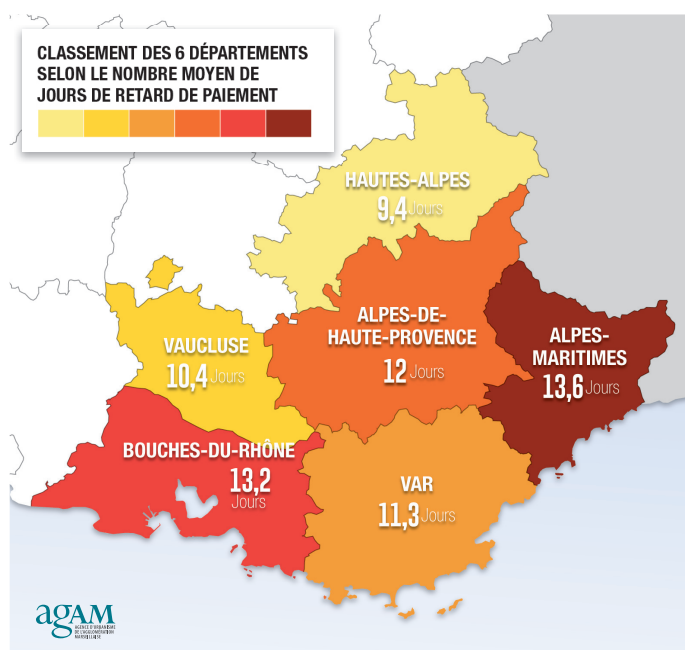


Tableau de bord #22



Ce dernier trimestre 2019, les délais de paiement se stabilisent au niveau observé depuis ces 15 derniers mois. En effet, le retard au-delà du terme contractuel s'établit à 12,3 jours, alors qu'il a oscillé entre 12 et 12,2 jours tout au long de l'année.

La tendance à la dégradation des comportements de paiement des entreprises se poursuit ce trimestre : le nombre d'entreprises qui voient leur retard augmenter est de 4,4 points supérieur au nombre d'entreprises qui combent leurs retard de paiement.

Dans le même temps, les résultats du score des entreprises montrent une stabilité du niveau de risque, avec 48 % des entreprises de la région qui présentent un risque très faible de défaillance.

Le déploiement au niveau national de *Signaux Faibles*, poursuivant le même objectif que *la démarche 2SE - Solvabilité des entreprises et sauvegarde des emplois*, conduit la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à réorienter à partir de 2020 l'observation régionale et à engager une nouvelle démarche partenariale qui vise à enrichir la connaissance du tissu productif régional. Ce numéro #22 clôt ainsi cette série de publications 2SE.

La démarche Solvabilité des entreprises et sauvegarde des emplois (2SE) associe la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CCI régionale et son réseau, les agences d'urbanisme de Marseille (Agam), d'Aix-en-Provence (AUPA), d'Avignon (AURAV) et de Toulon (AUDAT.Var). Il s'agit d'un tableau de bord trimestriel dont l'objectif est d'apporter un éclairage particulier sur la santé économique des entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'appuie sur des données bilanciellles qui permettent une cotation des entreprises ainsi que sur une observation de leur comportement de paiement vis-à-vis de leurs fournisseurs.

Chiffres clés

Données Décembre 2019

RESPECT DES DÉLAIS DE PAIEMENT

27%

C'est la part des entreprises de la région qui respectent la date d'échéance de paiement de leurs fournisseurs.

RISQUE FAIBLE

48%

C'est la part des entreprises de la région qui ont un faible risque de dépôt de bilan.

TENDANCE DES DÉLAIS DE PAIEMENT

12,3 jours

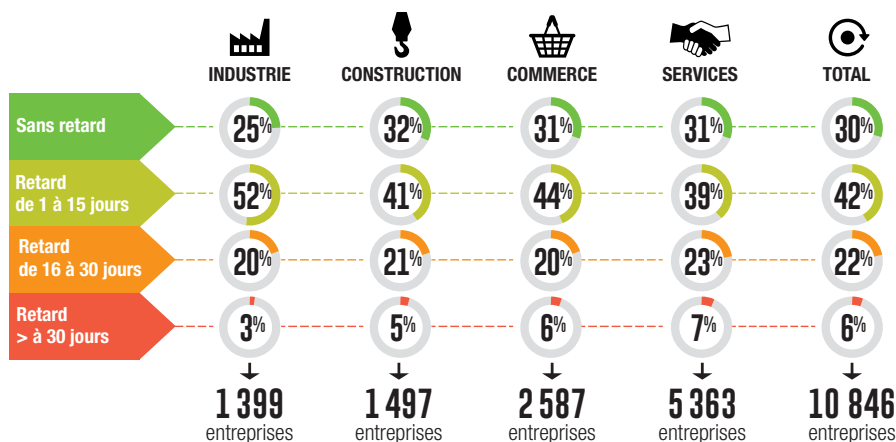
C'est le retard moyen (au-delà du délai contractuel) de règlement de leurs fournisseurs par les entreprises de la région à la fin du trimestre.

Démarche partenariale 2SE

Situation à la fin du trimestre

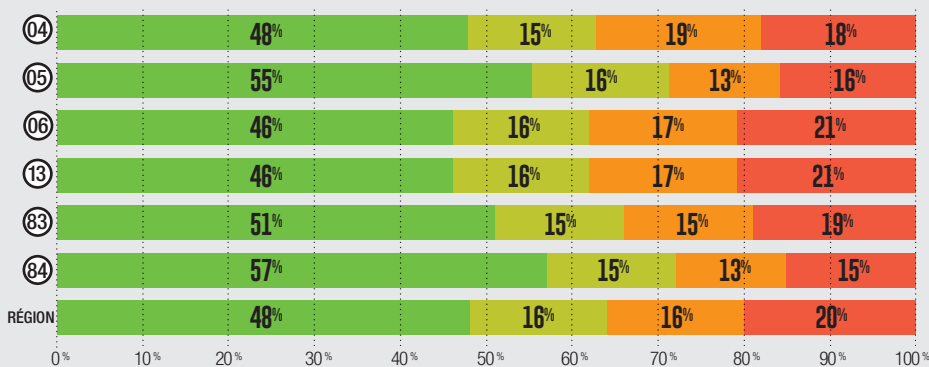
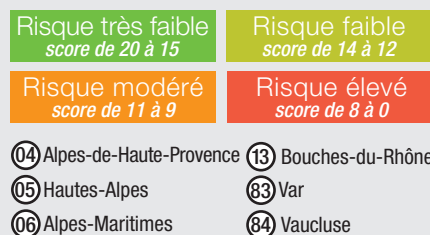
sur les 10 846 entreprises au mois de décembre 2019

RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR COMPORTEMENT DE PAIEMENT / RÉGION ET SECTEURS

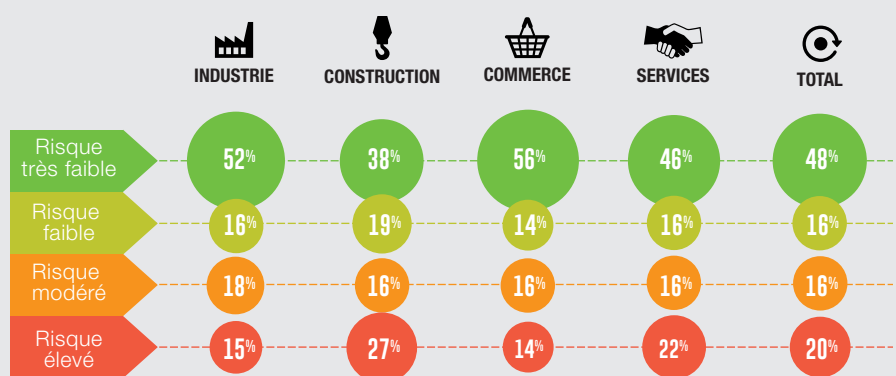


LES RÉSULTATS DU SCORE

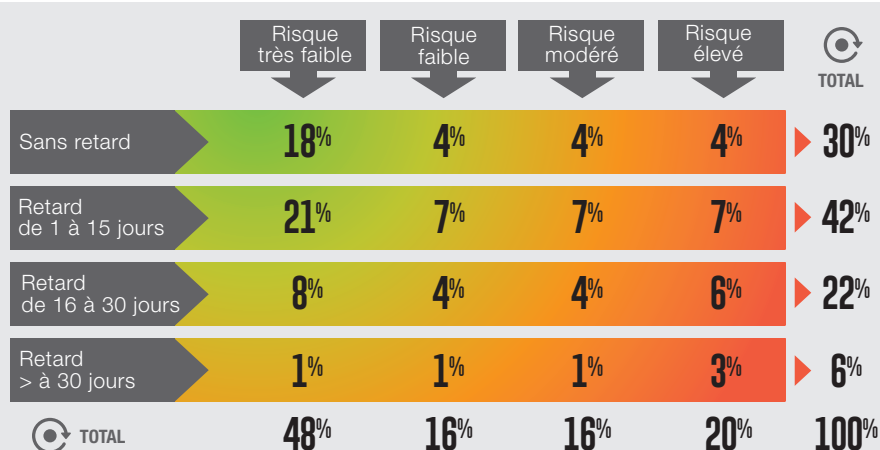
RÉPARTITION SELON LE NIVEAU DE RISQUE ET LE DÉPARTEMENT



RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LE SCORE ET LE PAYDEX



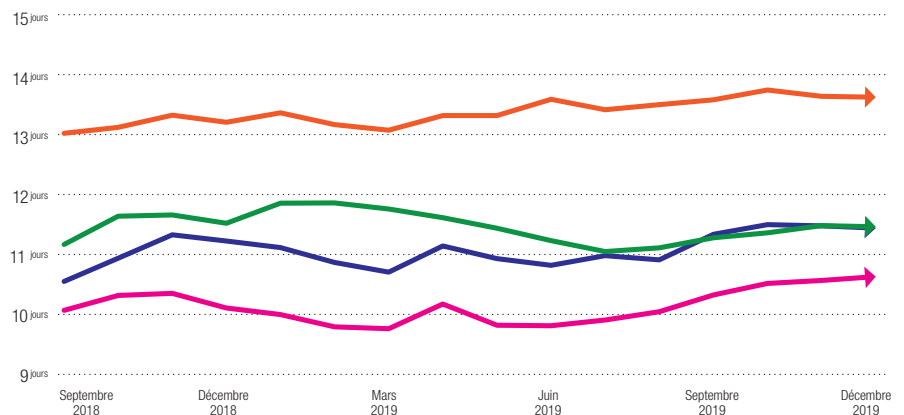
Ex. : sur le graphique en haut, le 4^e chiffre signifie que 4 % des entreprises ont un risque élevé de défaillance, mais n'ont pas de retard de paiement.

Évolution des délais de paiement

sur les 6 379 entreprises au mois de décembre 2019 ayant des informations sur quinze mois

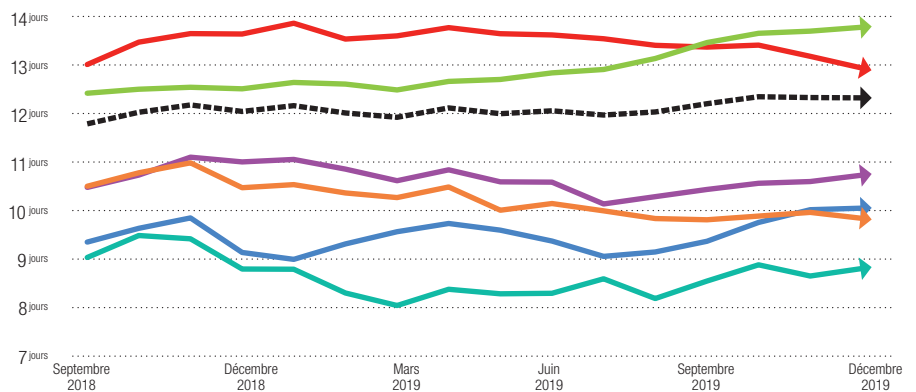
ÉVOLUTION DU RETARD MOYEN DE PAIEMENT SUR 15 MOIS PAR SECTEUR

○ Services
○ Industrie
○ Construction
○ Commerce



ÉVOLUTION DU RETARD MOYEN DE PAIEMENT SUR 15 MOIS PAR DÉPARTEMENT

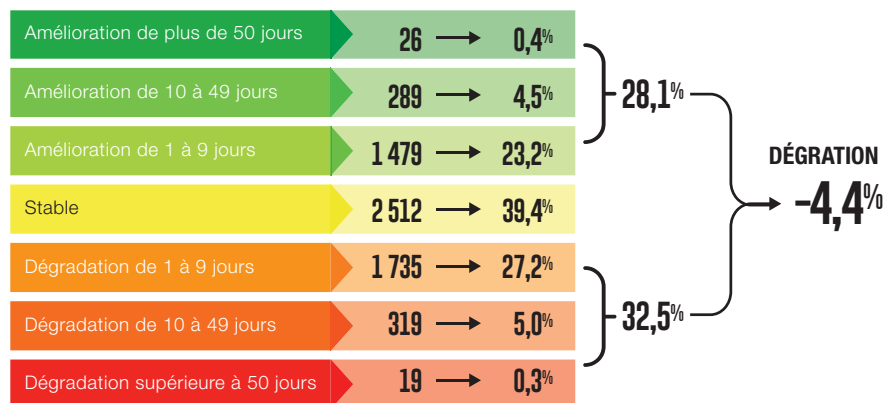
04 Alpes-de-Haute-Provence 13 Bouches-du-Rhône
05 Hautes-Alpes 83 Var
06 Alpes-Maritimes 84 Vaucluse
--- Région



ÉVOLUTION DES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT

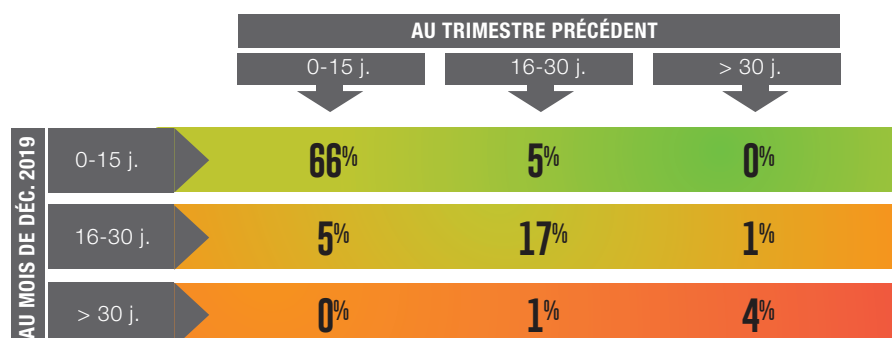
La proportion d'entreprises qui aggravent leur retard de paiement est plus importante de 4,4 points que la proportion d'entreprises qui diminuent leur retard de paiement. 39,4% des entreprises ont des retards stables d'un trimestre à l'autre.

Répartition des entreprises selon la variation de Paydex sur un trimestre



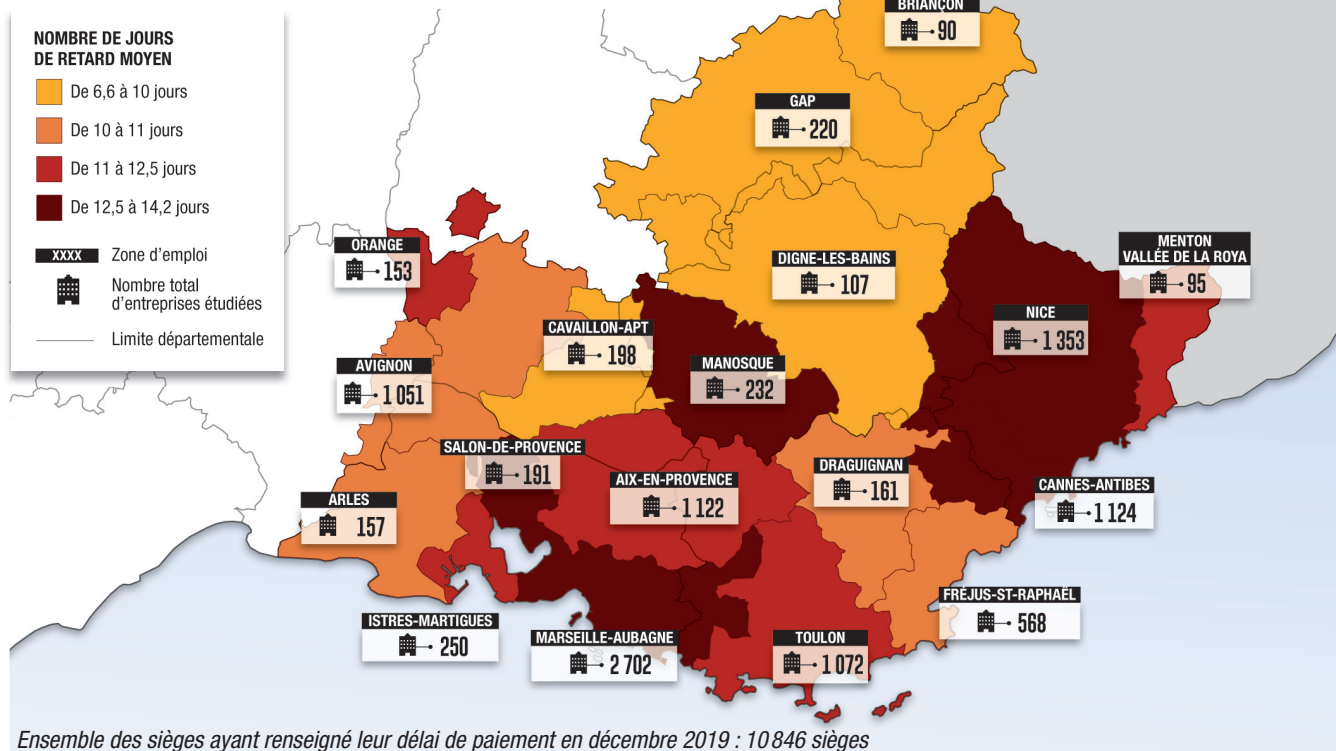
CHANGEMENT DE CATÉGORIE DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Ex. : le pourcentage en haut au centre du graphique, signifie que 5% des entreprises avaient un retard de paiement de 16 à 30 jours au trimestre précédent et qu'il est de 0 à 15 jours ce trimestre.



RÉPARTITION DES ENTREPRISES À L'ÉCHELLE DES ZONES D'EMPLOI DE LA RÉGION SELON LEUR COMPORTEMENT DE PAIEMENT

(décembre 2019)



Ensemble des sièges ayant renseigné leur délai de paiement en décembre 2019 : 10 846 sièges

Avertissement : la faible taille des échantillons sur certaines zones d'emploi incite à la prudence quant aux résultats à cette échelle géographique.

Méthodologie

La base de données de la société Altareas contient des informations sur environ 10 000 sièges de plus de 10 salariés situés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit un volume de 515 000 emplois, pour lesquelles les informations sur les délais de paiement sont connues tous les trimestres. Pour observer les tendances longues, n'ont été retenues que les entreprises dont le comportement de paiement est renseigné sur 15 mois continus, soit environ 9 000 entités.

Définitions

- **Le retard de paiement (Paydex) :** valeur synthétique exprimée en nombre de jours de retard de paiement des fournisseurs, au-delà du terme contractuel. Il faut qu'au moins trois fournisseurs transmettent les informations nécessaires. Un retard de paiement peut être négatif si l'entreprise paie en avance. Les délais de paiement inter-entreprises sont plafonnés à 60 jours après l'émission de la facture ou 45 jours fin de mois, sauf déroga-

tions. Le Paydex moyen est le rapport de la somme des jours de retard des entreprises au nombre d'entreprises de cet échantillon. Les entreprises ont le même poids.

- **Le score ou cotation de l'entreprise :** le score Altareas (note sur 20) est une prévision de la défaillance des entreprises à un horizon de 12 mois. Plus le score est élevé, plus le risque de défaillance est faible.

Démarche partenariale 2SE

Solvabilité des entreprises et sauvegarde des emplois

Pour plus d'informations, retrouvez la publication *Score et comportement de paiement des entreprises en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur* disponible en téléchargement sur les sites internet des partenaires de la démarche.